

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq novembre 2024, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Tous présents sauf Madame MOUSSA-DELIEGE Yasmine (pouvoir donné à Mme STEINMETZ Martine) ainsi que Messieurs DEGORRE Mickaël (pouvoir donné à Mme ROULOT-LEGER Elodie), BONHOMME Alain (pouvoir donné à M. LEJEUNE Pascal) et SOWA Emilien (pouvoir donné à Mme BAUDOUIN-RIMBERT Valérie)

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUIN-RIMBERT Valérie

Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2024.

Mme VARLET estime que ses interventions n'ont pas été retranscrites très clairement. M. le Maire répond qu'à la lecture du compte rendu, il est assez facile de comprendre ce qui a été écrit et à quoi cela fait référence.

M. LEJEUNE fait remarquer qu'envoyer le compte-rendu suffisamment en avance est une bonne chose ; il s'en dit content. Mme MUTZIG trouve au contraire que le délai est un peu long et Mme ROULOT-LEGER rappelle que cette remarque avait déjà été faite l'an dernier. M. le Maire explique que le compte-rendu est d'abord mis en forme, puis relu et envoyé aux conseillers et qu'il ne s'est passé qu'un mois environ entre le dernier conseil et l'envoi du procès-verbal.

VOTE : Unanimité

Prochain conseil : lundi 27 janvier 2025
lundi 31 mars 2025

PRESENTATIONS ORALES

M. le Maire explique que le président et la trésorière de l'UMM, association du moto-cross qui louait le site du fort de Fresne, avaient prévenu de leur démission. Une AG devait se tenir fin octobre mais, à notre connaissance, n'a finalement pas eu lieu. La commune n'a pas renouvelé le bail en juillet avec l'association puisque l'homologation n'avait pas été faite. Le fort n'ayant plus de locataire, il a été posé des cadenas et des chaînes. Deux personnes viennent donc présenter leur projet au début du conseil. M. le Maire explique que la décision finale sera prise en janvier. M. PEREIRA estime que si l'AG n'a pas été faite, l'association existe toujours. Mme MUTZIG répond que c'est le cas mais que l'association n'a plus le bail. Mme ROULOT-LEGER ajoute que la commune n'a rien à voir avec la gestion de l'association. M. le Maire conclut en rappelant que le terrain est à la commune et que le conseil peut donc le louer à qui il le souhaite. Il laisse 10 minutes de présentation puis un temps de questions à chaque porteur de projet.

La première présentation est faite par M. MALVY pour l'association en cours de constitution « le Moto Club du Fort de Fresne ». Il se présente en indiquant être attaché au fort puisqu'il est un habitant de Fresne ; il était membre de l'UMM mais a décidé avec une quinzaine de personnes de fonder une nouvelle association au vu de l'avenir incertain de l'UMM. Ils se sont déjà présentés à M. le Maire au préalable et ont comme lignes de conduite de repenser des compétitions, d'être ouverts aux habitants et accueillants. L'association aurait son siège à Bourgogne-Fresne.

Le MCFF serait une association vivante dont le but principal serait de créer un lien entre le terrain et le village. Ainsi, l'association souhaite que le lieu soit accueillant pour permettre les promenades, qu'il respecte la nature (avec des espaces boisés) et la protège (avec des nichoirs et des points d'eau) et enfin respecté lui-même (par

rapport au bruit par exemple). M. MALVY précise que la partie protection de la nature est notée dans les statuts et non dans le règlement intérieur (plus facile à modifier qu'un statut). Il enchaîne en expliquant que tout mouvement de terre devra être soumis à l'approbation du propriétaire. D'autres mesures sont également proposées comme une visée éducative avec les plus jeunes, une meilleure gestion des poubelles, une meilleure protection des femmes qui pratiqueraient la moto et des pilotes investis pour représenter le village. L'association ne souhaite pas recevoir de subventions mais être autonome (en organisant des activités tels que des vide-greniers). Côté compétitions, le but à long terme serait d'avoir un schéma potentiellement international et de proposer des choses différentes comme du cross-country. A ce sujet, les agriculteurs seraient d'accord pour laisser un champ à disposition de temps en temps.

M. MALVY explique ensuite qu'il y a du travail à faire pour homologuer le terrain et que le chiffrage s'élève à 10 000€ pour remettre en état. Il souligne cependant que ce montant peut baisser en fonction de qui effectuera les travaux. Il revient sur le nombre restreint de personnes au sein de l'association pour le moment et explique que le but est d'accueillir plus de personnes au fur et à mesure. Par rapport aux frais engagés, M. MALVY explique qu'un week-end rapporterait 300 à 500€ de recettes pour l'association qui pourrait donc rembourser les dépenses sur une année environ.

M. PEREIRA intervient pour demander pourquoi l'association n'utilise pas les fonds de l'UMM. M. le Maire répond qu'il n'est pas question de l'UMM dans cette présentation et que cela ne regarde pas la commune. M. MALVY explique que l'association, composée de nouveaux acteurs, se finance elle-même et qu'une page a été tournée. Il ajoute qu'il comptait voir avec les conseillers municipaux pour éventuellement avancer la date de décision au vu des travaux à prévoir. M. le Maire explique que les conseils n'ont pas lieu tout le temps et que le prochain n'est qu'en janvier. M. MALVY termine sa présentation en expliquant que cela le gênerait beaucoup que le fort soit utilisé à but mercantile puis il passe aux réponses aux questions.

Mme ROULOT-LEGER demande quel est le nom de l'association. Mme MALVY répond qu'il s'agit de Moto Club du Fort de Fresne (ou MCFF). Mme ROULOT-LEGER souhaite également savoir où en est l'association, si elle existe déjà. M. MALVY explique que les statuts ont été décidés et validés et qu'il ne manque qu'un vote puis une publication validée par la préfecture. Mme ROULOT-LEGER demande ensuite si quelque chose est envisagé pour les enfants. M. MALVY répond qu'un tracé est déjà prévu. Enfin, Mme ROULOT-LEGER s'interroge sur la sécurité surtout par rapport aux cambriolages et à ce que la MCFF mettrait en place pour contrer cela. M. MALVY rappelle qu'il y avait des barbelés avant pour empêcher d'entrer. M. LEJEUNE intervient en demandant ce qu'il est prévu pour l'avenir en termes de sécurité, sans forcément parler de ce qui était mis en place dans le passé. M. MALVY estime qu'il n'y a pas eu beaucoup de vandalisme à part ces dernières années. Mme ROULOT-LEGER évoque des jeunes qui ne sont pas toujours respectueux et souhaite savoir ce qu'il serait fait dans ce cas là par exemple. Les membres de l'association expliquent donc que la délinquance est un phénomène national, et il n'est pas vraiment possible d'y faire grand-chose ; en revanche, ils indiquent avoir déjà acheté des caméras nocturnes au mouvement. Mme ROULOT-LEGER souhaite finalement savoir si le MCFF a prévu de recruter des adhérents, par exemple ceux de l'UMM et si oui, de quelle manière. M. MALVY répond qu'il y a une vraie demande des locaux mais aussi d'anciens adhérents de l'UMM qui souhaitent changer d'association.

M. LEJEUNE rebondit sur les plans d'eau évoqués par M. MALVY en expliquant que les oiseaux n'ont pas forcément besoin d'eau mais qu'il y a en revanche des périodes de nidification. Il souhaite donc savoir si le MCFF a pris contact avec la LPO pour ne pas perturber les oiseaux avec le bruit. M. MALVY répond qu'il n'y a plus beaucoup d'oiseaux qui sont dérangés par le bruit. M. LEJEUNE fait remarquer que les membres de l'association ne sont pas des scientifiques.

Mme SANGNIER-CORNU souhaite savoir si le fort sera ouvert aux habitants. M. MALVY répond que l'idée est de pouvoir permettre aux gens de promener leurs chiens ou de pique-niquer. Mme SANGNIER-CORNU revient sur la visée éducative et s'interroge sur la manière dont celle-ci sera mise en place. M. MALVY répond que certains membres de l'association ont prévu de passer le BAFA.

La deuxième présentation est faite par M. MARTIN pour la société Innovteam. Il se présente en indiquant que sa société est implantée à Witry pour le moment et il habite à Fresne. Innovteam propose du paintball et un parc nature axé autour du développement durable. M. MARTIN explique que son bail s'arrête à la fin de l'année à Witry. Cela fait trois ans qu'il cherche un nouveau lieu et qu'il arrive donc avec un projet cohérent et réfléchi. Il revient sur son parcours professionnel en indiquant être bénévole depuis longtemps et avoir plusieurs diplômes liés à l'accueil et à l'éducation sportive de mineurs. Ses actions étaient majoritairement axées sur l'inclusion et

l'insertion professionnelle des jeunes personnes venant de quartiers défavorisés. Il a ensuite fondé sa société et a commencé à proposer du paintball à partir de 2017. Son ambition est de proposer des prestations et des activités cohérentes et accessibles financièrement et physiquement au plus grand nombre. Malgré le fait qu'il ait une société, il garde des valeurs associatives comme l'accessibilité, l'inclusion, l'insertion, la cohésion, la coopération et la communication. L'innovation est également un maître mot d'Innovteam qui souhaite se renouveler dans ses activités proposées. Ainsi, les deux axes de la société sont le B to C (c'est-à-dire proposer des activités aux particuliers, associations et familles) et le B to B (traiter également avec des entreprises pour des séminaires ou des team buildings).

M. MARTIN présente les acteurs avec qui il a déjà travaillé (notamment la région et le département) ; la société est en effet mobile mais a aussi besoin d'une vitrine locale. Innovteam fait équipe avec des jeunes (qui proviennent par exemple d'établissements scolaires ou professionnels) et des alternants qui recherchent des stages par exemple dans différents domaines.

M. MARTIN revient ensuite sur les activités existantes au sein d'Innovteam comme le bubble foot ou des escape games dans la nature mais explique aussi qu'il aimerait en développer d'autres comme le minigolf, les jeux de piste, la course d'orientation (en partenariat avec des écoles par exemple) ou une escape game sur l'histoire du fort. Il ajoute qu'il souhaite garder le moto-cross en travaillant notamment avec les associations pour former et engager des personnes compétentes. Il explique cependant qu'il ne sera pas possible de proposer de la compétition et d'homologuer le circuit dès 2025. L'idée est de proposer des compétitions pour l'année 2026 ainsi que des activités sportives telles que des courses (comme une color run) ou bien un « 24h du fort » (comme du triathlon ou du biathlon) dès 2025.

Innovteam aimerait également mettre en place des événements tels que des guinguettes et d'accueillir du public pour des anniversaires ou des concerts et de proposer ainsi de la restauration même pour les personnes qui ne prendraient pas part aux événements afin de limiter le gaspillage alimentaire. M. MARTIN explique ensuite quelle serait la planification sur les deux prochaines années avec une réouverture du site dès avril 2025.

Concernant les frais, M. MARTIN annonce qu'il y en aurait pour 12 000€ environ à homologuer, ce qui permettrait d'accueillir des associations de moto dès novembre 2025. Il ajoute que l'investissement s'élèverait entre 180 000 et 300 000€ notamment pour la sécurité du site (avec des rondes ou de la lumière permanente) et pour pouvoir créer ensuite des sanitaires. Il exprime ensuite ses besoins, notamment un bail commercial avec un loyer entre 4800 et 5800€ par an.

M. MARTIN projette ensuite des schémas et des photos pour expliquer l'emplacement des différentes activités. Il explique que les constructions seront mobiles et que les habitants pourront aussi venir pique-niquer sur place sans forcément devoir consommer les produits proposés par Innovteam. Il est également envisagé de laisser des associations proposant de la marche nordique ou de la gym douce utiliser le terrain. M. MARTIN conclut en expliquant qu'il s'agit d'un projet de vie et professionnel qui devrait avoir un impact positif sur le territoire en faisant notamment travailler les locaux et passe ensuite aux questions.

Mme SANGNIER-CORNU souhaite savoir où serait placé le chapiteau dont M. MARTIN a fait mention et s'interroge sur le fait qu'il rentre en plus du mini-golf sur la zone qui lui serait dédié. M. MARTIN montre le schéma et donne les dimensions ; il souligne cependant que rien n'est arrêté et qu'il serait possible de déplacer certaines zones. Mme SANGNIER-CORNU s'interroge sur la coupe d'arbres s'il n'y avait pas assez de place. M. MARTIN répond qu'il n'est pas question de couper des arbres mais au contraire d'en planter. Mme SANGNIER-CORNU souhaite également savoir où seront placées les personnes en charge de la sécurité. M. MARTIN explique qu'ils seront toujours à l'accueil et que leur nombre dépendra des saisons et des activités.

M. EDWIGE souhaite savoir s'il est prévu de stabiliser le terrain ou de poser le chapiteau sur pilotis. M. MARTIN explique qu'il sera mobile (avec des sangles donc facilement démontable) ou bien qu'il demandera plus tard un permis de construire. M. le Maire explique que ces permis seraient de toute façon soumis à l'autorisation de la chambre agricole. M. EDWIGE s'interroge sur les 24h de course à moto. M. MARTIN répond qu'il ne s'agira pas de course à moto, mais à pied, à vélo, etc. M. EDWIGE se demande où sera placé le parking pour des événements comme ceux-ci. M. MARTIN répond qu'il ne s'agit que de projets et que cela sera à discuter avec le conseil municipal.

Mme MUTZIG souhaite connaître le nom de la société globale, le gérant de cette dernière et le chiffre d'affaires. M. MARTIN répond qu'Innoteam est associée à trois autres sociétés et qu'elles forment ensemble IDEA-EVENT. C'est une SARL dont lui-même est le cogérant. Pour le chiffre d'affaires, la société est à 220 000€. Mme MUTZIG souhaite aussi savoir comment la société prévoit d'organiser les activités à moto. M. MARTIN répond qu'il a déjà pris rendez-vous avec le président de la Fédération Française de Moto et qu'il aimerait former des salariés. Mme MUTZIG s'interroge sur le centre de loisirs proposé seulement en juin 2025. M. MARTIN explique que cela se

fera tout au long de l'année mais qu'il a seulement inscrit les nouveaux événements sur son calendrier. Mme MUTZIG demande comment les compétitions de moto seront mises en place avec le centre de loisirs. M. MARTIN répond qu'il n'y aura des compétitions que trois fois par an et que les stages se feront sur une période plus creuse. Enfin, Mme MUTZIG s'interroge sur le forage à effectuer pour les arrivées d'eau. M. le Maire explique que, lorsqu'il n'est pas arrosé, le terrain devient trop poussiéreux pour pratiquer du motocross en sécurité et qu'il est impossible d'arroser en période de sécheresse. Pour la réalisation d'un forage, il faudra préalablement demander une autorisation préfectorale ou bien voir avec le Grand Reims pour les canalisations.

DELIBERATIONS

1. Régie : mise à jour de la délibération.

M. le Maire explique qu'à la suite de l'arrêt maladie du comptable, sa remplaçante souhaitait que la commune prenne une délibération plus précise notamment pour les dépenses et recettes autorisées. Il propose de rajouter des dépenses qui ne sont possibles qu'avec la carte bancaire de la régie, comme lorsque le bureau a souhaité mettre un mot dans le journal local à la suite du décès d'une ancienne adjointe.

Votes : adopté à l'unanimité.

2. Tarifs des locations de salle.

M. le Maire propose des montants pour la salle des fêtes de Fresne, en comparant avec les tarifs du gymnase et de la salle de la Buissonnière. Il explique qu'il n'y aura plus de forfait chauffage car ce dernier ainsi que la climatisation seront accessibles toute l'année.

Mme SANGNIER-CORNU demande que la salle des fêtes ne soit pas présentée comme un foyer dans la délibération. Mme VARLET souhaite savoir pourquoi le gymnase est plus cher alors qu'il est moins entretenu. M. le Maire répond que c'est pour dissuader de louer le gymnase.

Mme MUTZIG souhaite que le tableau soit présent dans le compte-rendu.

Mme ROULOT-LEGER souhaite savoir à combien était le loyer avant et s'il n'est pas un peu élevé à présent. M. le Maire répond que c'était à 300€ par week-end pour les habitants de la commune et qu'il y avait en plus le forfait chauffage. Il rappelle également que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 1 an et demi.

M. PEREIRA souhaite savoir quand la salle ouvrira de nouveau. M. le Maire répond que les travaux doivent être finis pour la fin d'année.

Salle des fêtes de Fresne-lès-Reims

Habitants et associations
1 jour semaine = 200€
Jour suppl la semaine = 70€
Week-end = 430€
Extérieurs et entreprises
1 jour semaine = 400€
Jour suppl la semaine = 140€
Week-end = 870€
Forfait chauffage = compris dans les forfaits

Votes : 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 18 voix POUR

3. Rémunération d'agents recenseurs.

Il est demandé aux conseillers liés aux agents recenseurs qui seront recrutés de ne pas prendre part au vote (soit 2 conseillers à savoir Madame BAUDOUIN-RIMBERT Valérie ainsi que Monsieur RIONDET Christian).

M. le Maire rappelle que dans le cadre du recensement, les élus ne peuvent pas être agents recenseurs. Il explique que la commune est à 30 habitants de passer à 1500 habitants et que cela changera tout en termes de conseil municipal (19 ou 15 personnes et 5 ou 4 adjoints) mais aussi en termes de subventions de l'Etat. M. le Maire indique qu'il faut trois agents pour un travail qui prendra un mois avec une moyenne de 220 maisons par agent et deux jours de formation. Ainsi, la rémunération proposée est de 5€ brut par logement. Mme MUTZIG demande qui a émis ce montant et pourquoi le recensement doit être rémunéré. M. le Maire répond que c'est le bureau qui s'est arrêté sur 5€ et que c'est un travail qui doit donc être rémunéré. Mme MUTZIG souhaite savoir combien l'Etat donne. Mme STEINMETZ répond que la dotation forfaitaire n'est pas encore connue. M. le Maire explique que la rémunération est au logement pour s'assurer que 100% des logements seront faits, que ce n'est qu'une proposition mais que 3x1000€ ce n'est pas beaucoup pour un mois de travail. Mme STEINMETZ ajoute qu'il est interdit de rémunérer les agents en dessous du SMIC. Mme MUTZIG souhaite savoir pourquoi c'est la commune qui doit rémunérer les agents. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une mission de la commune et dont les résultats vont déterminer les 5 années à venir. Il conclut en expliquant que les 5€ par logement seront comptabilisés même si le recensement est fait par internet.

Votes : 2 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE, 15 voix POUR

4. Budget : décision modificative budget primitif 2024.

M. le Maire montre un tableau avec les dépenses et les recettes de la commune. Il explique que le total estimé en dépenses de fonctionnement serait de 681 000€ (contre 716 000€ en 2023 et 686 000€ en 2019). Il estime que la commune a donc réussi à maintenir les dépenses de fonctionnement. Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 1 278 000€. L'investissement pour la salle des fêtes est de 382 324€ et les totaux engagés de 286 000€. Les dépenses d'investissement étaient budgétisées à 486 600€ sur le budget prévisionnel mais elles s'élèveront finalement à 517 000€ TTC (le dépassement serait donc de 6%). La trésorerie théorique sera de 293 600€ soit presque le niveau cible pour notre commune et l'épargne nette hors excédent reporté avoisinera de 120 000€. M. le Maire rappelle qu'elle était négative au début du mandat. En plus de modifier les excédents reportés, M. le Maire propose donc de rajouter 63 400€ de dépenses en investissement pour la salle des fêtes, de supprimer l'emprunt de 50 000€, et de compenser ces deux opérations par 113 400€ d'opération d'ordres entre le fonctionnement et l'investissement. Ce montant serait pris sur le chapitre de fonctionnement des bâtiments publics.

Mme MUTZIG s'interroge sur ce qu'il faut voter. M. le Maire répond que c'est pour la décision modificative du budget qu'il a présentée.

Votes : 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

5. Approbation du PLU de Bourgogne.

Et

6. Approbation du PLU de Fresnoy-lès-Reims.

M. le Maire présente les modifications apportées aux **Plan Local d'Urbanisme** depuis juin notamment la suppression de l'interdiction des panneaux photovoltaïques au sol ; il explique que la loi **Accélération de la Production d'Energies Renouvelables** interdit d'interdire cette activité mais qu'un arrêté ministériel encadre mieux les choses depuis juillet. Le deuxième changement concerne les Installations **Classées Pour l'Environnement** (comme un méthaniseur) soumises à déclaration qui sont les seules à pouvoir être dans la zone Ap des 1km sous certaines conditions. Mme LUISIN rappelle que les ICPE sont déjà réglementées. M. le maire souligne qu'une partie du règlement ne sont que de simples rappels à la loi. Il rappelle ensuite que les industriels comme Cristal Union et Total ont beaucoup de projets de méthanisation et que la méthanisation ne peut pas être nommément interdite. Concernant le secteur Ax, M. le Maire rappelle que des courriers avaient été envoyés à chaque coopérative et que seule Vivescia avait répondu. Il note également que Cérésia est partie prenante de Méthabaz. Il rappelle que la loi APER devait permettre des zones d'exclusions mais que trop peu de communes ont délibéré des zones d'accélération. Pour les zones U et Au, M. le Maire rappelle que Fresnoy a commencé à réfléchir à un PLU il y a dix ans, qu'il y a une contrainte forte de la loi **Zéro Artificialisation Nette**, que la commune est soumise

au **Schéma de Cohérence Territoriale** et qu'un PLUiH (intercommunal **Habitat**) devrait voir le jour d'ici 4 ans. Il conclut en expliquant pourquoi le PLU est essentiel.

M. PEREIRA souhaite savoir si la commune a reçu les personnes contestant le PLU pour en reparler. M. le Maire répond qu'il y a eu deux voire trois ans d'échange et que tout le monde a pu s'exprimer mais que les avis sont forcément toujours différents. M. PEREIRA demande pourquoi le PLU a été rejeté en conseil communautaire. M. le Maire répond qu'il n'est qu'un élu parmi 220 et que le président du Grand Reims estimait les délibérations illégales. Cela a été corrigé avec le sous-préfet et devrait être validé cette fois ci. Une réunion doit être proposée au Grand Reims pour expliquer les changements.

Mme LUISIN demande pourquoi il a été créé une zone de 1km posaient un problème. M. le Maire répond que c'est à cause des nuisances pour le voisinage. Mme MUTZIG remarque qu'un lotissement a pourtant été autorisé près d'un poulailler. M. le Maire répond que c'était déjà dans le projet de 2019 et que le poulailler devrait fermer à la suite du départ en retraite de l'exploitant.

Mme PREVOTEAU demande si les contraintes des **O**rientations d'**A**ménagement et de **P**rogrammation ont été revues avec les propriétaires concernés. M. le Maire répond que la densification vient du SCOT et que soit les terrains sont denses mais constructibles soit ils ne sont pas denses mais pas constructibles. Mme PREVOTEAU estime que c'est injuste et que les propriétaires devraient être libres. M. le Maire répond que c'est la réglementation du SCOT depuis 2016 et que les propriétaires peuvent construire librement tant qu'ils ne bloquent pas leurs voisins. Sur trois maisons côte à côte, celle du milieu est forcément dépendante de ses voisines mais les deux autres n'ont pas besoin d'autorisation de celle du milieu. En revanche, les maisons avec 1200m² de jardin ne sont plus réalisables. C'est un plan d'organisation globale de ce secteur et l'idée est de laisser une voie d'accès.

Mme MUTZIG souhaite savoir si la commune a reçu de nouveau M. QUANTINET. M. le Maire répond qu'il l'a déjà reçu deux fois et a modifié ce qui pouvait l'être mais que le reste n'est pas possible. Il rappelle n'avoir demandé un effort d'environ 120m². Mme MUTZIG souhaite savoir à quoi ces derniers vont servir. M. le Maire répond que c'est pour créer un chemin d'accès pour permettre la circulation sans devoir faire le tour du quartier pour rejoindre la rue principale.

M. PEREIRA souhaite savoir quand aura lieu la réunion avec le Grand Reims, évoquée plus tôt. M. le Maire répond qu'il attendait le vote de ce soir. M. PEREIRA fait remarquer que le PLU n'a pas beaucoup changé. M. le Maire répond qu'il est maintenant légal et que la consultation de l'avocat a permis de confirmer qu'il fallait apporter deux modifications. M. le Sous Préfet a écrit que ces projets étaient à présent légaux.

M. LEJEUNE fait remarquer que l'utilisation d'acronymes à forte dose peut être illisible et pas facilement compréhensible. M. le Maire traduit les acronymes et indique qu'ils seront développés dans le compte-rendu.

À la suite de la demande de Mme LUISIN s'il faut énumérer les ICPE, M. le Maire répond qu'il y a beaucoup de trop de références et donne d'autres exemples d'ICPE comme une station-service.

Votes (pour Bourgogne) : 5 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 11 voix POUR

Votes (pour Fresne) : 4 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS, 11 voix POUR

Mme MUTZIG estime que M. le Maire et Mme IVALDI ne sont pas neutres concernant le PLU car le compagnon de Mme IVALDI est impliqué et que M. le Maire avait porté plainte contre une ancienne conseillère municipale dans le dossier Méthabaz. M. le Maire répond que la plainte ne visait pas une décision du conseil municipal. Mme IVALDI souhaite savoir en quoi elle est concernée. Mme MUTZIG répond qu'il y a une prise illégale d'intérêts par rapport à Méthabaz. Mme IVALDI estime qu'il n'y a de prise d'intérêts, ce que Mme MUTZIG réfute. M. le Maire informe Mme MUTZIG qu'il faut qu'elle porte plainte si elle ne veut pas que ses propos soient considérés comme diffamatoires. Mme MUTZIG déclare avoir fait un signalement au procureur.

7. Instauration du droit de préemption urbain.

M. RIONDET demande si le droit n'était déjà pas en place. M. le Maire répond que non. Mme MUTZIG souhaite savoir s'il a été annulé en même temps que le PLU et M. le Maire confirme. M. RIONDET demande si la préemption de la mairie est faite au prix du marché ; M. le Maire répond que oui.

Votes : adopté à l'unanimité.

8. Instauration du permis de démolir, de l'autorisation préalable pour l'édification des clôtures et les travaux de ravalement.

M. le Maire explique que cela a aussi été annulé avec le rejet de juin dernier. M. RIONDET demande s'il est possible de démolir sans permis. M. le Maire répond que c'est possible à Fresne mais que c'est mieux avec un permis de démolir.

Votes : 14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 5 voix CONTRE

AUTRE ORDRE DU JOUR

9. Point d'étape sur la déviation.

M. le Maire informe avoir eu une réunion mardi dernier avec les présidents du Grand Reims et du département. Des délibérations doivent être prises d'ici février pour continuer les études et aller jusqu'à l'enquête publique. Le délai minimum est de 6 ans (sans fouille archéologique supplémentaire, sans recours, sans imprévu, ...). Mme MUTZIG trouve cela très long. M. le Maire répond que c'est le délai administratif pour ouvrir en comptant les études, les enquêtes, les tracés, etc. Mme LUISIN demande si le choix du tracé est arrêté. M. le Maire répond qu'il s'agit du tracé issu de la concertation qui sera la base de travail mais qu'il faut peaufiner pour voir sa faisabilité.

10. Point sur les travaux de traverse.

M. le Maire explique que les travaux sont toujours programmés à partir de mi-février pour une durée de 7 mois minimum. Le Grand Reims doit s'occuper des travaux liés à l'eau (canalisations, bassins d'eau de pluie) et à l'électricité (enfouissement des réseaux électriques). Le département est chargé du fond et de la forme de la route et la commune s'occupe des autres réseaux secs et des trottoirs. Le budget pour la commune est de 700 000€ TTC mais le prix pourrait baisser car les entreprises n'ont pas beaucoup de chantiers en ce moment et qu'elles préfèrent donc travailler à perte que pas du tout. Le FSIC s'élève à 80 000€, la DETR attendue à 100 000€ et celle du Grand Reims à 15 000€. Il resterait un emprunt de 400 000€ à faire. M. PEREIRA demande où en est l'appel d'offres. M. le Maire répond qu'elle s'achève ce vendredi 06 décembre. Mme MUTZIG s'interroge sur la taille de la chaussée lorsque les trottoirs seront faits par rapport aux réglementations. M. RIONDET explique que la taille d'1m40 ne s'applique qu'à un côté uniquement en cas de rétrécissement de la chaussée. M. le Maire ajoute qu'il y aura à présent des trottoirs dans les normes en dehors d'endroits où il n'est pas techniquement possible de le faire. M. le Maire ajoute que le FSIC doit être voté prochainement au Grand Reims et prévient cependant que le département n'aura peut-être finalement pas le budget ; il faut attendre pour cela fin janvier/début février. Une entrevue avec M. ROBINET est par ailleurs prévue la semaine prochaine. Mme MUTZIG demande comment les travaux vont être réalisés si le département ne peut plus suivre. M. le Maire répond que ce serait possible de le faire en deux étapes mais avec un surcoût estimé à 30 000€. Il conclut en expliquant que la direction de l'eau n'a pas non plus lancé son appel d'offres.

11. Vidéoprotection.

M. le Maire explique qu'une réunion s'est tenue avec la gendarmerie aujourd'hui pour la vidéoprotection. Il rappelle qu'il y a eu une hausse de plus de 50% de cambriolages déclarés (soit une quinzaine sur 10 mois) et une nouvelle tentative aux ateliers municipaux dernièrement. Il rappelle qu'il y a de la vidéoprotection dans beaucoup de villes alentour et que cela pourrait attirer les cambrioleurs à Bourgogne-Fresne de savoir que la commune n'est pas équipée. À la suite de la demande de Mme MUTZIG, M. le Maire répond qu'il ne sait pas si Brimont possède de la vidéoprotection. Ce qui est ressorti de la réunion est un total de 14 mâts avec plusieurs caméras par mât, à placer près de l'école et des entrées de la commune, pour un montant de 100 000 à 120 000€. M. le Maire informe que tout sera déjà prêt pour la prochaine équipe municipale qui pourra décider si elle souhaite reprendre le projet ou non. M. PEREIRA demande si la vidéoprotection concernera Bourgogne et Fresne ; M. le Maire répond par l'affirmative.

12. Repas des anciens et vœux.

M. le Maire propose de ne pas faire de vœux mais l'inauguration de la salle des fêtes le samedi 1er février ou potentiellement le 08 février (date à confirmer) ; M. RIONDET rappelle que le 08 février marque le début des vacances d'hiver. Mme MUTZIG s'interroge sur le fait de ne pas proposer de vœux. M. le Maire répond qu'il ne voit pas vraiment d'intérêt à faire des vœux mi-janvier et à se retrouver à nouveau deux semaines plus tard pour un autre gros événement. M. PEREIRA signale que l'inauguration ne pourra se faire le 1er février que si les travaux sont terminés à ce moment-là. Mme MUTZIG et Mme VARLET trouvent cela dommage et bizarre car les vœux servent aux nouveaux habitants pour se présenter et échanger entre eux. Mme ROULOT-LEGER ajoute que les vœux sont l'occasion d'inviter du monde. M. le Maire répond qu'il est prévu d'inviter beaucoup de personnes à Fresne pour l'inauguration.

M. le Maire informe que le repas des aînés se tiendra le samedi 22 mars 2025. M. PEREIRA souhaite savoir si la date est officielle ; M. le Maire répond par l'affirmative. Mme MUTZIG demande si des colis sont prévus pour les personnes ne pouvant pas venir ; elle estime que ce serait plus juste. M. le Maire rappelle que le conseil s'est mis d'accord pour alterner les deux d'une année sur l'autre. Mme VARLET demande si la commune a reçu des devis de la part des traiteurs. M. le Maire répond qu'il y aura en effet deux ou trois devis pour comparer mais que la formule sera sensiblement la même que d'habitude.

13. Cadeau de mariage.

M. le Maire explique que les derniers cadeaux de mariage (les boîtes de jeu) ont été distribués et qu'il faut trouver autre chose. Mme MOUSSA-DELIEGE avait émis l'idée, lors du dernier bureau, de flûtes de champagne gravées. M. le Maire soumet cette idée et les conseillers municipaux approuvent ce choix.

14. Divers.

- M. LEJEUNE s'annonce surpris des reproches à l'encontre de M. le Maire concernant l'idée de rassembler les vœux avec l'inauguration pour éviter trop de frais alors que le fait de vouloir rémunérer les agents recenseurs n'a pas plu non plus.
- Mme VARLET souhaite savoir si l'activité judo a été annulée. M. le Maire répond que cela a été annulé une fois à cause d'un problème de chauffage.
- Mme VARLET demande combien de personnes peuvent être dans le gymnase en même temps. M. le Maire indique que c'est 1 personne par m².
- M. PEREIRA demande si un avocat a bien été engagé pour la salle des fêtes. M. le Maire répond qu'il semblait professionnel mais qu'il ne répond pas à ses relances.
- M. LEJEUNE souhaite savoir s'il est prévu de planter des arbres aux promenades pour compenser ceux qui seront abattus dans le cadre des travaux de canalisation. M. le Maire répond qu'effectivement six ou sept arbres vont être abattus mais 400 vont être plantés au fort de Fresne.
- M. PEREIRA demande où en est le remplacement de l'agent technique. M. le Maire répond qu'il a déjà fait quinze jours de travail et qu'il est prévu de voir à la fin de la semaine s'il est prolongé.
- M. RIONDET souhaite savoir où en sont les factures pour l'achat du bois issu de l'abattage des arbres des promenades. M. le Maire répond que cela avait été fait mais qu'il vérifiera.

Ayant épuisé l'ordre du jour et n'ayant plus de question, M. Le Maire lève la séance à 21h58.